

Commission Documentaire du mercredi 8 janvier 2025

Compte-rendu

Ordre du Jour

1. Point social – négociation réalisateurs
2. Discussions avec les diffuseurs et notamment revalorisation des documentaires sur France 3 Régions
3. Point sur le FIPADOC et question de la liberté de création
4. Divers

Point social

Les négociations sur la rémunération des réalisateur.ice.s sont actuellement à un stade d'observation ; aucun chiffre n'a été proposé.

A préciser : les productions internationales n'entrent pas dans les négociations car les règles et critères sont différents.

La Garrd a proposé une rémunération en fonction du nombre de jours minimum de travail selon l'effort du réalisateur sur le film. Cette proposition a été rejetée car elle est difficilement applicable.

Les propositions portent sur

- Des rémunérations en fonction de paliers sont à l'étude : films fragiles, films « moyens » et films bien financés ;
- Des salaires modulés dégressifs sur la durée de travail (rémunération journalière en baisse si temps long) ;
- Un pourcentage sur le financement du film qui pourrait être de 10%.

En 2018, les syndicats de producteurs avaient proposé 120 €/jour, ce qui avait engendré la création de la Garrd.

Les montants risquent donc d'être importants.

La Boucle documentaire est consciente qu'une rémunération à plus de 150€/jour pourrait mettre certains films en péril.

Louise Lebecq, déléguée aux affaires sociales, demande l'avis des producteurs présents à la commission.

Il en ressort que :

- Actuellement, un réalisateur est souvent rémunéré sur plusieurs postes (d'où le sentiment de « petite rémunération » pour la partie purement « réalisation »). Une rémunération au pourcentage sur le financement du film permettrait de poser un cadre et d'intégrer tous les postes.
- De plus, en cas de financement supplémentaire, il suffirait d'un avenant au contrat de travail.
- Enfin un montant de 10% serait abordable pour un film fragile.
- Les producteurs proposent un salaire minimum bas afin de pouvoir évoluer progressivement.

Se posent également les questions de la rémunération des repérages, des jours de préparation, de réunions et du dépassement du nombre de jours initialement prévus. Dans ce dernier cas, les producteurs peuvent se retrouver face à une accusation de travail dissimulé.

L'accord sera considéré comme abouti lorsqu'il réunira 30% des signataires.

Il n'existe pas de taux de représentativité pour les syndicats d'auteurs.

France 3 Régions

Le nouvel accord avec France Télévisions prévoit une enveloppe de 105M€ pour le documentaire (contre 101M€ précédemment).

Avec le réseau régional de France 3, les négociations ont débuté il y a plus d'un an et demi et ont pris fin juste avant Noël 2024, après de nombreuses luttes. Le SPI était seul à négocier, l'Usipa n'a pas pris part aux négociations.

L'augmentation de l'enveloppe est de 1,8 M€ dont 1M€ en numéraires pour le documentaire en régions et Outre-mer (cela faisait neuf ans qu'il n'y avait pas eu d'augmentation).

Il n'y aura pas de diminution de volume (250 documentaires annuels).

Une clause de revoyure a été décidée.

A compter du 1^{er} janvier 2025, avec le réseau France 3 :

- 15.600 Euros le 52'
- films interrégionaux avec 3 régions : minimum de 20.000 euros
- C'est le préachat qui prévaudra
- L'apport en industrie de F3 devient une facture et non plus une note de débit pour être en règle avec le code des impôts.

Le SPI a demandé un paiement de 75% à la signature et 25 % au PAD

La 6^e semaine de montage est prise en charge pour les premiers films + films à immersion longue (scènes fictionnée, long travail sur rushes/archives).

Si une chaîne type Histoire/Ushuaïa (groupe TF1) a un apport de 7.500 € en 2^e diffuseur, France Télévisions ne peut pas refuser ou doit compenser financièrement.

Il y aura une fenêtre de droits automatiques vers Public Sénat et LCP (c'est au producteur de le préciser s'il ne le souhaite pas).

Le SPI a rédigé un mémo-deal dont nous attendons la validation.

Informations générales France Télévisions :

- FTV vit dans un moment de grande incertitude, mais l'accord signé ne devrait pas être remis en cause. La Ministre de la culture a dit qu'elle ne reviendrait pas sur cet accord et Delphine Ernotte a annoncé qu'elle assume un budget en déficit.
- Le mandat de Delphine Ernotte devrait être sans doute prolongé

Fipadoc

Le Fipadoc pro se déroulera du 27 au 30 janvier 2025.

Le SPI organisera une prise de parole le mercredi 29 janvier à 14h30 sur la liberté de création qui est trop souvent mise en cause ces derniers temps :

- Amendements déposés à l'Assemblée nationale par le RN qui réclame un bilan de neutralité du service public – amendement rejeté, mais il faut rester mobilisés.
- Baisse considérable du budget culture en région Pays de la Loire et dans d'autres régions ; craintes que ce désengagement s'étende à d'autres régions et engendre un véritable problème de démocratie culturelle.

La Ministre de la culture a annoncé vouloir s'investir sur ce sujet.

Il est important de travailler ce dossier sur le long terme. Les députés étant incertains quant au maintien de leurs sièges en cas de nouvelle dissolution de l'Assemblée nationale l'été prochain, le SPI mobilise les sénateurs. Catherine Morin-Desailly, Sénatrice de Seine-Maritime et membre de la Commission culture du Sénat, interviendra au cours de la Journée de la Production Indépendante le 20 janvier.

Divers

Pictanovo

Sébastien Colin s'est rendu à Lille au mois de décembre pour rencontrer les responsables de Pictanovo. Il a fait remonter les difficultés de nos adhérents du territoire et au niveau national. Le budget de Pictanovo sera reconduit avec de petites baisses raisonnables. Les adhérents sont confiants sur le niveau d'investissement de Pictanovo.

Budgets des chaînes publiques :

- Le COM de France Télévisions sera revu car rejeté par l'Assemblée nationale
- Les négociations pour le COM d'Arte vont débiter. Le SPI a rencontré Bruno Patino en décembre. La chaîne va devoir faire 13M € d'économie en 2025, mais l'impact sur les productions ne sera pas important. En revanche, les inquiétudes se portent sur le budget 2026.

Les sujets de l'année 2025 :

- Budgets des chaînes publiques
- Renégociation des COM
- Maintien des accords
- Pression sur les régions pour éviter les désengagements
- Négociations avec les plateformes américaines
 - o accord imminent avec AppleTV+
 - o les négociations avec Disney+ sont assez compliquée
 - o accord NBC Universal

Ces accords n'ont pas d'enjeu immédiat pour les producteurs, mais ils préparent l'avenir. Ils permettent d'éviter un recours contentieux sur les investissements dans la production française.

Il s'agit de premières mondiales (NBC) alors qu'un lobby énorme au niveau européen tente de déréguler notre système (accord de libre échange sur le numérique).

Canal+

Le groupe a dénoncé les accords OCS et n'est pas enclin à rediscuter,
La cotation en bourse de Londres a connu des difficultés,
La renégociation de la chronologie des médias est en cours,
Les chaînes Documentaire du groupe ne seront pas au Fipadoc.